

# Communiqué (02/07/2006) : Des Palestiniens indésirables ?

Communiqué (02/07/2006) : Des Palestiniens indésirables ?

Publié: Sun, 02-Jul-2006

Vues: 3710 fois

Alors qu'en Palestine, les forces coloniales israéliennes bombardent le peuple palestinien, alors que des dirigeants du gouvernement palestinien démocratiquement élu sont kidnappés et accusés de tous les maux, alors que les voix de ceux pour qui les mots de respect de la dignité humaine ont encore un sens devraient s'élever, ici une troupe de théâtre composée d'enfants palestiniens se voit interdite de représentation. Là bas on massacre un peuple, ici on l'empêche de raconter son histoire.

La Mairie de Cenon et le Festival des Hauts de Garonne viennent d'annuler, sous la pression communautariste du CRIF, les deux représentations de la troupe des enfants palestiniens d'Al Rowwad de Bethléem, « Nous sommes les enfants du camp », qui devaient avoir lieu les 5 et 6 juillet dans la salle Simone Signoret de Cenon. De fait, cette annulation conduit à une interdiction pour les familles de Cenon d'héberger ces enfants et empêche toutes les rencontres prévues avec les jeunes de cette commune.

Le Comité Action Palestine vous informe que les enfants seront malgré tout bien accueillis chez nous aux dates prévues, et vous invite à réagir vivement auprès de la Mairie de Cenon et de la direction du Festival des Hauts des Garonne (coordonnées ci-jointes).

Les représentations théâtrales seront maintenues, les lieux vous seront communiqués dès que possible.

Le Comité Action Palestine envisage par ailleurs de manière politique et juridique de faire face aux attaques dont il a fait l'objet à cette occasion.

Signé : Le Comité Action Palestine

Si vous souhaitez protester :

Mairie de Cenon : tel : 05 57 80 70 00, fax : 05 57 80 70 68,  
email : [info@ville-cenon.fr](mailto:info@ville-cenon.fr)

Festival des Hauts de Garonne : tel : 05 56 94 43 43, fax : 05  
56 31 16 94, email : [mdn@free.fr](mailto:mdn@free.fr)

#### DERNIERES MINUTES

Le CAP a déposé un recours auprès du TRIBUNAL ADMINISTRATIF de Bordeaux contre la mairie de Cenon. L'audience aura lieu le mercredi 05 juillet 2006 à 10H30.